

LES PROPOSITIONS DE RECTIFICATION DE 1990 ET L'ORTHOGRAPHE AUJOURD'HUI

Résultats et analyse du questionnaire mis en ligne à l'automne 2005 à l'intention des enseignants romands

Marinette Matthey¹

1. CONTEXTE

Le Conseil supérieur de la Langue Française (France) a proposé en 1990 un certain nombre de rectifications orthographiques (*Journal officiel, Documents administratifs*, 6 décembre 1990), propositions relayées et recommandées par l'Académie française. Certaines propositions apparaissent d'ores et déjà dans les dictionnaires, le plus souvent à titre de variantes. Toutefois, seuls le *Dictionnaire Hachette* (depuis son édition 2003) et le *Bon Usage* de Grevisse et Goosse (depuis son édition de 1993) les mentionnent toutes systématiquement comme variantes graphiques.

Prenant acte de ces propositions, et répondant à la suggestion de sa Délégation à la langue française (DLF)², la CIIP, dans sa séance du 9 mai 1996, a décidé d'élaborer un document d'information utile pour les enseignants. Une première édition de la brochure *Les rectifications de l'orthographe du français. Principes, commentaires et listes des graphies rectifiées* a été largement diffusée dans les cantons romands. Depuis lors, cette brochure a été régulièrement réimprimée, et une deuxième version mise à jour est disponible depuis 2002.

En 2004, l'Observatoire francophone du français contemporain (OFFC) propose qu'un bilan des rectifications dans les pays francophones du nord (Belgique, France, Québec, Suisse) soit réalisé. Ces travaux doivent aussi permettre de s'interroger sur les meilleures manières de mener une politique linguistique coordonnée en matière d'orthographe du français.

Le présent rapport est un premier volet du bilan suisse romand concernant les rectifications. Un autre rapport est consacré aux nouvelles graphies dans la presse (Cajoux & Silvestre 2005) et une troisième étude concerne plus spécifiquement la variété des pratiques actuelles de l'accord du participe passé (Violi 2006). Le rapport final et les recommandations de la DLF seront disponibles dans le courant de 2007.

2. OBJECTIFS DU QUESTIONNAIRE *LES PROPOSITIONS DE RECTIFICATION DE 1990 ET L'ORTHOGRAPHE AUJOURD'HUI*

Le questionnaire (*cf.* annexe) a été élaboré à l'intention de toutes les enseignantes et tous les enseignants de l'école obligatoire et du secondaire II de Suisse romande et pour les professeur-e-s de français de Suisse alémanique. Il vise à obtenir des informations sur les cinq points suivants :

1. Evaluation de la connaissance des propositions de rectification et de la diffusion de la brochure ;

¹ Une version préliminaire de ce texte a été lue par Virginie Conti (DLF), Georges Legros (OFFC) et Michel Nicolet (CIIP). Leurs nombreux commentaires ont largement contribué à rendre les résultats de cette enquête beaucoup plus clairs, je les en remercie vivement. Je tiens aussi à remercier Jacqueline Moret, conseillère en statistique de l'Université de Neuchâtel, sans qui ces analyses n'auraient pu être menées à bien. Je reste cependant seule responsable des analyses, des interprétations et des conclusions qui sont proposées ici.

² Rappelons que la DLF « Pôle de réflexion sur la langue française en Suisse » est une commission permanente de la Conférence intercantonale de l'instruction publique des cantons de Suisse romande et du Tessin.

2. Evaluation des attitudes par rapport aux principales propositions de rectification de 1990 ;
3. Evaluation des pratiques liées aux rectifications dans les classes ;
4. Attitudes générales face aux réformes orthographiques.

3. ELABORATION DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire a été conçu et réalisé par une équipe d'étudiantes³ sous la direction de la soussignée, en collaboration avec les membres de la DLF qui a donné son feu vert pour la version mise en ligne.

4. PASSATION DU QUESTIONNAIRE ET PROFIL DE L'ÉCHANTILLON

Le questionnaire a été mis en ligne à l'automne 2005. Initialement, il avait été prévu que la diffusion de l'information invitant les enseignants à se rendre sur le site pour remplir le questionnaire en ligne devait partir par courrier électronique du secrétariat général de la CIIP et toucher tous les enseignants de tous les cantons romands. En réalité, les cantons ont préféré rester « maîtres de la communication », selon les termes du Secrétaire général, et l'information devait être relayée par les différents départements de l'Instruction publique. De fait, seuls les cantons de Neuchâtel et de Fribourg ont largement diffusé l'information, et Genève l'a fait en partie. En ce qui concerne les autres cantons, et pour des raisons que nous ignorons, l'information n'a pas été transmise. Les mêmes difficultés de diffusion de l'information ont été rencontrées avec les professeurs de français de Suisse alémanique et les réponses ont été si peu nombreuses qu'elles n'ont pas été prises en considération.

Ces difficultés dans le recueil de données ont pour conséquence que les personnes ayant répondu au questionnaire *ne forment pas un échantillon représentatif des enseignants romands*. Nous avons choisi de retenir les questionnaires des trois cantons susmentionnés et d'exclure du traitement statistique les quelques questionnaires des cantons de Berne, du Valais et de Vaud (aucun ne nous est parvenu du canton du Jura).

L'échantillon final se présente ainsi : 129 questionnaires proviennent du canton de Fribourg, 130 du canton de Genève et 338 du canton de Neuchâtel (total 597). Les femmes forment 70% de cet échantillon, ce qui est représentatif de la population enseignante : selon les statistiques de l'OFS 2003-2004, les femmes forment les deux tiers du corps enseignant, mais elles sont représentées très inégalement suivant le degré d'enseignement (il y a 78% d'enseignantes au degré primaire et 41% au secondaire II).

5. TRAITEMENT DES RÉSULTATS : MÉTHODE UTILISÉE

Les réponses ont été codées et entrées dans une base de données. Outre les statistiques descriptives (pourcentages, moyennes), nous avons utilisé une méthode de « régression linéaire multivariée » pour analyser les données de manière plus approfondie, en recherchant des différences statistiquement significatives entre différentes catégories d'enseignants⁴.

³ Evelyne Berger, Virginie Fasel, Myrta Giovanoli, Gwennaëlle Mateille, Sandrine Salles-Weiss.

⁴ La régression linéaire multiple permet de construire un modèle destiné à prédire une variable *dépendante* (réponses fournies à une question du questionnaire) à partir d'un certain nombre de variables *indépendantes* (différentes caractéristiques des personnes qui ont répondu au questionnaire). L'effet d'une variable indépendante sur la prédiction peut être important ou non. Un test statistique permet de vérifier si une variable indépendante a un effet significatif sur la prédiction. Le résultat de ce test est caractérisé par une valeur p (ou p-value) qui mesure la probabilité de se tromper en affirmant que l'effet de la variable indépendante n'est pas nul. On considère généralement la variable indépendante comme significative si p est inférieur à 0.05.

Les variables indépendantes que nous avons retenues pour construire le modèle sont au nombre de quatre :

- le sexe ;
- le nombre d'années d'enseignement (expérience professionnelle) ;
- le niveau et le type de classe où l'on enseigne ;
- le plus haut niveau de formation.

6. RÉSULTATS

6.1 Composition de l'échantillon

Les tableaux ci-dessous détaillent la composition de l'échantillon selon un certain nombre de variables. Les non réponses expliquent la variation de l'échantillon total selon les tableaux.

Niveau de formation

| | Maturité ⁵ | CFC ⁶ | Licence univ. | NR | Total |
|-------|-----------------------|------------------|---------------|----|-----------|
| FR | 24 (22%) | 5 (4%) | 79 (73%) | 21 | 129 (19%) |
| GE | 7 (5%) | 1 | 121 (94%) | 1 | 130 (23%) |
| NE | 260 (78%) | 17 (5%) | 56 (45%) | 5 | 338 (58%) |
| Total | 291 (51%) | 23 (4%) | 256 (45%) | 27 | 597 |

Tableau 1. Profil de l'échantillon selon le plus haut niveau de formation

Si au total la répartition entre les universitaires et les non universitaires est assez équilibrée, on voit qu'à Neuchâtel les détenteurs d'une maturité l'emportent largement sur les licenciés universitaires (rappelons qu'à Genève, et pour des raisons informatiques, seuls les enseignants du secondaire ont été systématiquement informés). On voit que l'échantillon est composé à près de 60% de Neuchâtelois.

Diplôme d'enseignement

| | Primaire | Secondaire | Ens. Spéc. | Sans dip. | NR | Total |
|-------|-----------|------------|------------|-----------|----|-------|
| FR | 46 (37%) | 66 (52%) | 10 (7%) | 4 (3%) | 3 | 129 |
| GE | 15 (12%) | 78 (64%) | 0 | 29 (24%) | 8 | 130 |
| NE | 213 (68%) | 76 (24%) | 13 (4%) | 9 (2%) | 27 | 338 |
| Total | 274 (49%) | 220 (39%) | 23 (4%) | 42 (7%) | 38 | 597 |

Tableau 2. Profil de l'échantillon selon le diplôme d'enseignement

A Fribourg, les enseignants du niveau primaire forment le 48% de l'effectif total du canton (chiffres calculés selon la statistique suisse de l'éducation 2003-2004) et ils sont 37% dans l'échantillon. Au secondaire I et II, ils sont 42% (52% dans l'échantillon). 3% des enseignants du primaire ont répondu au questionnaire et 4,5% du secondaire I et II.

⁵ Bacalauréat en Suisse.

⁶ Certificat fédéral de capacité, diplôme de fin d'apprentissage (soit 3 ou 4 ans d'études en alternance entreprise-école).

A Genève, on remarque à nouveau le faible taux de réponse chez les enseignants du primaire. 2,6% des enseignants du secondaire I et II ont répondu au questionnaire.

A Neuchâtel, avec 68% de l'effectif total, les enseignants du primaire sont surreprésentés dans l'échantillon. En effet, les enseignants primaires représentent le 39% du corps enseignant dans ce canton, et il y a 49% d'enseignants aux degrés du secondaire I et II. 22% des enseignants du primaire ont répondu au questionnaire (ce qui est beaucoup), mais ils sont seulement 6% du secondaire I et II à l'avoir fait.

Généralistes et spécialistes

| | Généralistes | Spécialistes | NR | Total |
|-------|--------------|--------------|----|-------|
| FR | 49 (39%) | 77 (61%) | 3 | 129 |
| GE | 21 (16%) | 109 (84%) | 0 | 130 |
| NE | 265 (79%) | 69 (21%) | 4 | 338 |
| Total | 335 (57%) | 255 (43%) | 7 | 597 |

Tableau 3. Profil de l'échantillon : généralistes et spécialistes

Nous avons considéré comme spécialistes les enseignants du secondaire, qui ne sont pas forcément professeurs de français, mais ces derniers sont fortement majoritaires (241 sur 255). Seuls 4 professeurs de mathématique ou sciences expérimentales ont répondu au questionnaire. Les spécialistes sont majoritaires à Fribourg et encore plus à Genève, ils sont minoritaires à Neuchâtel.

6.2 Information sur les propositions de 1990

Dans cette partie, nous présentons les résultats sur la connaissance de l'existence des rectifications et la diffusion de la brochure de la CIIP. Les questions sont rappelées en italiques et précédées du numéro d'identification qu'elles portent dans le questionnaire.

CI. « Le Conseil supérieur de la langue française (France) a proposé, en 1990, des rectifications orthographiques. Etes-vous au courant de ces propositions ? »

| | Non | Oui | NR | Total |
|-------|----------|-----------|----|-----------|
| FR | 16 (12%) | 112 (88%) | 1 | 129 (22%) |
| GE | 10 (7%) | 119 (92%) | 1 | 130 (22%) |
| NE | 70 (21%) | 264 (79%) | 4 | 338 (57%) |
| Total | 96 (16%) | 495 (84%) | 6 | 597 |

Tableau.4. Connaissance de l'existence des rectifications selon les cantons

Les personnes qui répondent à notre questionnaire sont bien informées. Même à Neuchâtel, où l'échantillon est de taille plus élevée et donc davantage formé d'enseignants « tout venant », 79% disent connaître les rectifications. Soulignons encore une fois que notre population n'est pas représentative sur le plan romand et qu'il y a peut-être de fortes différences entre les cantons selon la politique d'information qui y a été menée. Nous ne pouvons donc pas estimer la connaissance globale des rectifications en Suisse romande.

On peut toutefois comparer ces chiffres avec ceux d'un sondage sur les pratiques d'étudiants, réalisé par l'Observatoire des pratiques linguistiques de la Délégation Générale à la Langue

Française et aux Langues de France (Biedermann-Pasques & Jecic 2006) auprès de quelque 300 étudiants belges, français, suisses et québécois. Le pourcentage des étudiants qui disent connaître « peu ou prou » les rectifications est de 60% à Bruxelles (20 étudiants sur 33) ; 53% à Neuchâtel (15 étudiants sur 28) ; de 37% à Laval et à Sherbrooke (52 étudiants sur 138) et de 10% en France (IUFM de Paris, Université de Caen, 8 étudiants sur 78). La méconnaissance des rectifications en France par rapport aux autres pays est frappante.

C2. « Avez-vous reçu la brochure publiée en 1996 par la Délégation à la langue française de la CIIP, intitulée « Les rectifications de l'orthographe du français » ?

| | Non | Oui | Ne se souvient pas | NR | Total |
|-------|-----------|-----------|--------------------|----|-----------|
| FR | 16 (13%) | 96 (81%) | 7 (6%) | 10 | 129 (20%) |
| GE | 26 (20%) | 95 (74%) | 8 (6%) | 1 | 130 (22%) |
| NE | 89 (26%) | 198 (59%) | 49 (15%) | 2 | 338 (58%) |
| Total | 131 (22%) | 389 (67%) | 64 (11%) | 13 | 597 |

Tableau 5. Accès à la brochure selon les cantons

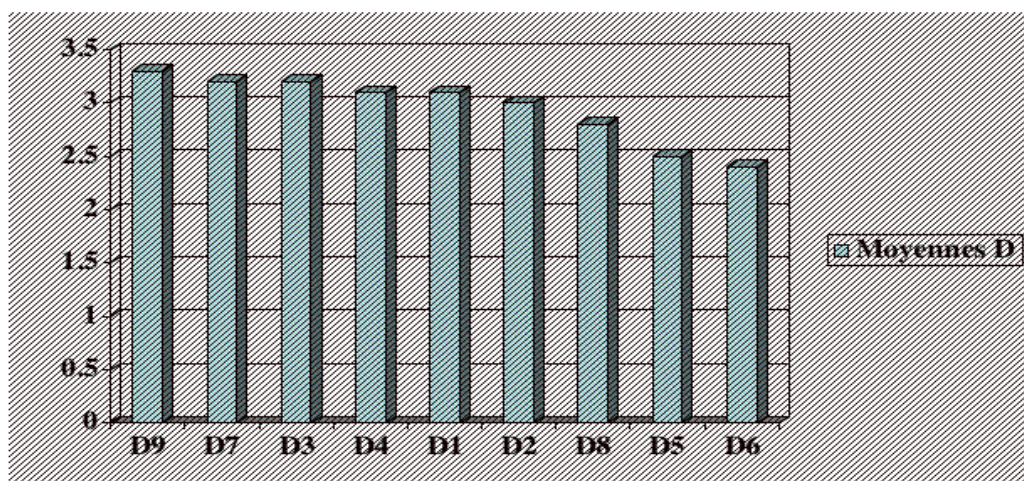
La diffusion de la brochure peut être considérée comme bonne, toujours en tenant compte du biais de notre échantillon, mais les différences intercantoniales sont importantes. C'est à Fribourg que la diffusion semble être la plus importante, suivie de Genève. La diffusion est nettement plus basse à Neuchâtel. Peut-être que la composition de l'échantillon neuchâtelois fait que l'on s'approche plus d'une certaine représentativité des enseignants pour ce canton.

En réponse à une autre question et tous cantons confondus, 62% disent l'avoir consultée pour vérifier l'orthographe d'un mot, avec à nouveau des différences intercantoniales importantes (73% à Fribourg, 62% à Genève, 57% à Neuchâtel). Parmi les personnes qui n'ont pas reçu la brochure, et tous cantons confondus, un tiers environ a eu des informations par un autre biais, avant tout les médias (26%), puis l'entourage et la formation initiale (18%), Internet et divers dictionnaires (17%).

6.3 Les attitudes par rapport aux différentes propositions de rectifications

Venons-en maintenant aux résultats concernant les attitudes par rapport aux rectifications. Dans la brochure de la CIIP, nous avons présenté les rectifications sous la forme de 14 principes (qui ne reprenaient pas l'entier des propositions du Conseil supérieur français). Parmi ces 14 principes, nous en avons retenu 9 pour cette évaluation. Les sondés étaient priés de s'exprimer sur une échelle à 4 degrés (1 = pas du tout d'accord ; 2 = plutôt pas d'accord ; 3 = plutôt d'accord et 4 = tout à fait d'accord). Par ordre décroissant des moyennes d'accord, et pour l'échantillon toutes catégories confondues, les 9 principes apparaissent ainsi :

- 9 Francisation des emprunts (3.3)
- 7 Pluriel des mots composés (3.2)
- 3 Traits d'union dans les numéraux (3.2)
- 4 PP de *laisser* suivi d'un infinitif invariable (3.1)
- 1 Généralisation de la règle « é devant syllabe sonore ; è devant syllabe muette » (3.1)
- 2 Généralisation des graphies *-èle* ; *-ête* dans les verbes en *-eter*, *-eler* + dérivés (3)
- 8 Soudure des composés en *entre* et *contre*, etc. (2.8)
- 5 Déplacement du tréma sur la voyelle qu'on entend (*aigüe*) (2.5)
- 6 Suppression des circonflexes sur les *i* et les *u* (2.4)



Graphique 1. Adhésion aux 9 principes proposés

Le tableau ci-dessous recoupe les réponses favorables et défavorables.

| items | Pas du tout d'accord Plutôt pas d'accord (en %) | Plutôt d'accord Tout à fait d'accord (en %) | NR (en nb. de pers.) n=597 |
|-------|---|---|----------------------------------|
| D1 | 22.5 | 77.5 | 40 |
| D2 | 23.5 | 76.5 | 57 |
| D3 | 18.5 | 81.5 | 10 |
| D4 | 24.5 | 75.5 | 25 |
| D5 | 50 | 50 | 62 |
| D6 | 54 | 46 | 18 |
| D7 | 20.5 | 79.5 | 18 |
| D8 | 38 | 62 | 49 |
| D9 | 15.5 | 84.5 | 21 |

Tableau 6. Recouplement des réponses favorables et défavorables

De manière générale, ces 9 principes sont bien acceptés. Seul la suppression du circonflexe est majoritairement refusée (54% ne sont pas du tout d'accord ou plutôt pas d'accord avec cette proposition, près de 30% ne sont pas du tout d'accord). Le déplacement du tréma laisse sans réponse 62 personnes, et les deux camps sont à égalité. Rappelons que la suppression des circonflexes sur les i et les u ainsi que le déplacement du tréma ne sont pas du tout pris en compte par les dictionnaires Robert et Larousse (ils ne sont même pas mentionnés à titre de variantes). Pour toutes les autres propositions, les réponses plutôt et tout à fait favorables sont largement majoritaires. La régularisation du pluriel des composés (D7) entraîne l'adhésion totale ou partielle de 79,5% des témoins. Près d'un enseignant sur deux (49% des enseignants de l'échantillon) se dit même tout à fait d'accord avec ce dernier principe. Dans ce domaine, les dictionnaires ont pourtant de la peine à s'harmoniser. Quelques exemples⁷ :

- *coupe-faim* était invariable avant 1990. La réforme orthographique propose *coupe-faim* au singulier et *coupe-faims* au pluriel. L'édition 1998 du Petit Larousse illustré (PLI) conserve *coupe-faim* au singulier comme au pluriel alors que Le Nouveau Petit Robert (NPR) et Le Petit Robert version électronique (PRE) donnent les deux variantes du pluriel *coupe-faims* ou *coupe-faim*. Il en va de même pour *coupe-vent*.

⁷ Informations données par Marie-Eva de Villers, <http://ccdmd.qc.ca/correspo/Corr4-1/Villers.html.DETAIL>

- *coupe-papier* était invariable avant 1990. Les Rectifications préconisent *coupe-papier* au singulier et *coupe-papiers* au pluriel. Le NPR et le PRE conservent le nom invariable alors que le PLI propose au choix les deux formes (des *coupe-papier* ou des *coupe-papiers*).
- *cure-dents* était invariable avant 1990. Les Rectifications proposent un *cure-dent*, des *cure-dents*. Les ouvrages de référence retiennent ces graphies.
- *fourre-tout* invariable devrait s'écrire depuis 1990 un *fourretout*, pluriel *fourretouts*. Cette recommandation n'est retenue ni par Robert ni par Larousse.
- *lèche-vitrines* était invariable avant 1990. Les rectifications préconisent un *lèche-vitrine*, des *lèche-vitrines*. Le PLI, le NPR et le PRE proposent tous la nouvelle graphie *lèche-vitrine* au singulier ; le PLI admet la variante *lèche-vitrines* au singulier et au pluriel alors que le NPR et le PRE ne font pas mention du pluriel.
- *perce-neige* était invariable avant 1990. La réforme préconise un *perce-neige*, des *perce-neiges*. Le PLI 1998 s'en tient à la graphie invariable alors que le NPR et le PRE proposent les deux formes.

Face à la variation des dictionnaires, la proposition de rectification fait un peu figure d'épée tranchant le noeud gordien. Elle ne tient pas en compte en effet du fait que l'accord est souvent guidé par une paraphrase implicite. Ainsi la forme *des coupe-faims* peut être paraphrasée comme « quelque chose qui coupe les faims » des *chasse-neiges* comme « des véhicules qui chassent les neiges », ce qui peut heurter le sentiment linguistique des locuteurs. Il n'en reste pas moins que face à un domaine où la variation est grande, la logique de l'enseignement tend à préférer une règle sémiographique qui réduit l'incertitude, même si c'est au détriment d'une certaine logique sémantique de la langue.

La régression linéaire fait apparaître un certain nombre d'effets qui sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

| | D1 | D2 | D3 | D4 | D5 | D6 | D7 | D8 | D9 |
|------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Sexe | ns | ns | ns | ns | ns | * | ns | ns | ns |
| Expérience | ns | ns | ns | ** | ns | ns | ns | ** | * |
| Niv. Ens. | ns | * | ns | ns | ns | ** | ns | ns | ns |
| Niv. Form. | ns | ns | ns | ns | ns | ns | ns | * | * |

* : différence significative (p < 0.05) / ** : différence très significative (p < 0.01) / ns : non significatif

Tableau 7. Effets des variables indépendantes sur les réponses aux 9 principes proposés

Le sexe n'intervient que sur un item : les femmes sont plus opposées à la suppression du circonflexe.

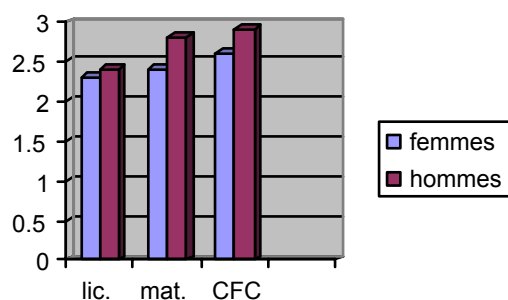
L'expérience professionnelle joue un rôle sur 3 items : toutes choses égales par ailleurs, les enseignants qui comptent le plus grand nombre d'années d'enseignement sont plus favorables aux propositions de rectification concernant l'invariabilité du participe *laissé* suivi d'un infinitif, la soudure des mots commençant par *contr(e)* ou *entr(e)* et la francisation des emprunts.

Le niveau d'enseignement joue un rôle sur deux items. D'abord sur celui de l'homogénéisation des graphies dans la conjugaison (tous les verbes en *-eler -eter* sauf *appeler* et *jeter*) : les enseignants du primaire et du secondaire inférieur y sont plus défavorables. Ensuite sur la suppression du circonflexe : ce sont les enseignants du secondaire I et II ainsi que ceux qui enseignent au niveau diplôme qui y sont plus opposés que les enseignants du primaire.

Le plus haut niveau de formation joue un rôle sur 2 items :

- Les détenteurs d'une maturité ou d'une licence sont plus opposés à la soudure des composés que ceux qui possèdent uniquement un CFC.
- Les détenteurs d'une licence universitaire sont plus opposés à la francisation que ceux qui possèdent une maturité ou un CFC.

De toutes les propositions de rectification soumises à évaluation, c'est celle de la suppression du circonflexe qui génère le plus de contraste : toutes choses égales par ailleurs, les femmes et les détenteurs d'une licence universitaire y sont davantage opposés. Le graphe 2 illustre l'effet des deux variables *plus haut niveau de formation* et *sexe* sur les moyennes.



Graphique 2. Adhésion au principe de la suppression du circonflexe en fonction du sexe et du plus haut niveau de formation

En ce qui concerne la régularisation du pluriel des mots composés (D7), on observe une différence importante entre les enseignants du primaire et ceux du secondaire. On se souvient (*cf.* 6.1) que l'échantillon neuchâtelois est avant tout formé d'enseignants du primaire et que les licenciés y sont proportionnellement beaucoup moins nombreux que dans les échantillons fribourgeois et genevois. Le tableau suivant montre que le classement global des principes se retrouve plus ou moins dans les classements par canton, sauf pour le pluriel des mots composés justement, qui est plébiscité à Neuchâtel (3.4), mais beaucoup moins à Genève (2.8) et à Fribourg (2.3).

| | | | | | | | | | |
|----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| FR | 9 | 3 | 1 | 2 | 4 | 7 | 8 | 6 | 5 |
| | 3.4 | 3.4 | 3.2 | 3.2 | 3.2 | 2.9 | 2.9 | 2.5 | 2.3 |
| GE | 9 | 4 | 1 | 3 | 7 | 2 | 5 | 8 | 6 |
| | 3.2 | 3.2 | 3 | 3 | 3 | 2.9 | 2.8 | 2.7 | 2.2 |
| NE | 7 | 9 | 3 | 1 | 2 | 4 | 8 | 6 | 5 |
| | 3.4 | 3.3 | 3.2 | 3.1 | 3 | 3 | 2.8 | 2.5 | 2.4 |

Tableau 8. Classement par taux décroissant d'accord des 9 principes selon les cantons.

Cette seule différence notable s'explique vraisemblablement plus par les caractéristiques de l'échantillon que par l'appartenance cantonale. Cette nouvelle règle, qui assimile le pluriel des mots composés à celui des mots simples, semble davantage heurter le sentiment linguistique des détenteurs d'une licence universitaire. Il faudrait faire une enquête complémentaire pour savoir si le côté très pratique de cette règle sémiographique n'est pas ce qui fait que les enseignant-e-s du primaire y adhèrent davantage que leurs collègues du secondaire. C'est peut-être aussi cette raison très pragmatique qui fait que les enseignants du primaire sont plus

opposés à la régularisation de la règle de l'accent grave dans la conjugaison : la règle « on ajoute les terminaisons à l'infinitif pour former le futur et le conditionnel des verbes du premier groupe » est peut-être plus simple à mettre en oeuvre que celle qui régit l'alternance des accents dans *céder* et *je céderais*. Cette règle implique en effet que l'élève comprenne la différence entre syllabe muette et syllabe sonore, tâche difficile pour bon nombre d'entre eux. Davantage confrontés à la charge de devoir enseigner l'orthographe, les enseignants du primaire semblent donc être sensibles à la simplicité des règles. Pour la régularisation du pluriel des composés, ils apprécient l'efficacité de ce principe, qui est simple à enseigner car régulier, ce qui facilite son apprentissage par les élèves. Notons que dans l'enquête de Biedermann-Pasques (2006 : 29)⁸ cette régularisation du pluriel des mots composés vient en tête des graphies rectifiées : 49,8% des quelque 300 étudiants interrogés disent mettre en pratique cette nouvelle règle. Simon (2006 : 93), qui analyse les attitudes de 183 informateurs (étudiants, enseignants et enseignants en formation), arrive également à la conclusion que ce principe fait partie des rectifications totalement acceptées.

En résumé...

Seule la suppression du circonflexe est considérée comme non souhaitable par une majorité d'enseignants, en fait surtout des enseignantes (la moyenne est de 2.4 pour les femmes et de 2.6 pour les hommes). Dans l'enquête de Biedermann-Pasque (*op. cit.* : 29), c'est également la suppression du circonflexe qui est la moins bien reçue des propositions : seuls 3,3% des étudiants l'ont mise en oeuvre. Quant à Simon (*op.cit.* : 93), il conclut également que, pour cette proposition de rectification, « l'indétermination demeure ».

Dans l'ensemble, on peut dire que ces propositions de rectifications sont bien acceptées par les enseignants et les enseignantes qui ont répondu à notre questionnaire.

6.4 Usage des graphies rectifiées dans les classes et pratiques de correction

Pour cette partie du questionnaire, nous présentons les résultats selon les cantons.

F2. Appliquez-vous tout ou partie des rectifications dans vos photocopiés et lorsque vous écrivez au tableau ?

| | non | oui | NR | total |
|-----------|-----------|-----------|----|-------|
| Fribourg | 67 (52%) | 61 (48%) | 1 | 129 |
| Genève | 95 (75%) | 32 (25%) | 3 | 130 |
| Neuchâtel | 243 (76%) | 78 (24%) | 17 | 338 |
| total | 405 (70%) | 171 (30%) | 21 | 597 |

Tableau 9. Usage des graphies rectifiées en classe selon les cantons

En moyenne, un tiers des enseignants et des enseignantes dit utiliser tout ou partie des nouvelles graphies, mais les différences sont très grandes selon les cantons. A Genève et à Neuchâtel, et malgré un profil d'échantillon très différent, les réponses sont semblables : un quart des personnes qui ont répondu disent utiliser les nouvelles graphies, mais ils sont près d'un enseignant sur deux à Fribourg. Ces différences s'expliquent certainement par une

⁸ Les résultats sont basés sur un questionnaire comportant la question générale « Est-ce que vous appliquez les Rectifications de l'orthographe lorsque vous écrivez ? » et les réponses aux questions suivantes : Ecrivez-vous *oignon* ou *ognon* ; *événement* ou *évènement*, *je céderai* ou *je cèderai* ; des *abat-jour* invariable ou *des abat-jours* ; chanter *a capella* ou *à capella* ; *connaître* ou *connaître* ?

politique d'information et de formation particulièrement développée dans ce canton. On peut constater que l'adhésion de principe aux rectifications qui se manifeste dans les résultats présentés en 6.3 ne suffit pas à changer les pratiques orthographiques.

F5. Enseignez-vous tout ou partie des nouvelles graphies ?

| | non | oui | NR | total |
|-----------|-----------|-----------|----|-------|
| Fribourg | 65 (52%) | 60 (48%) | 4 | 129 |
| Genève | 99 (78%) | 28 (22%) | 3 | 130 |
| Neuchâtel | 259 (80%) | 65 (20%) | 14 | 338 |
| total | 423 (73%) | 153 (27%) | 20 | 597 |

Tableau 10. Enseignement des graphies rectifiées en classe selon les cantons

On retrouve dans les réponses à cette question à peu près les mêmes résultats que pour la précédente. Près d'une personne sur deux dit enseigner les nouvelles graphies à Fribourg, contre une sur cinq à Genève et à Neuchâtel. Être informé des propositions de rectifications ne suffit donc ni à les faire utiliser ni à les enseigner (tous cantons confondus, 84% des témoins disent être informés ; à Genève, ils sont 92%, cf. le tableau 4).

F7. Renoncez-vous à enseigner certaines règles ou à faire certains exercices parce que les rectifications les rendent caducs ?

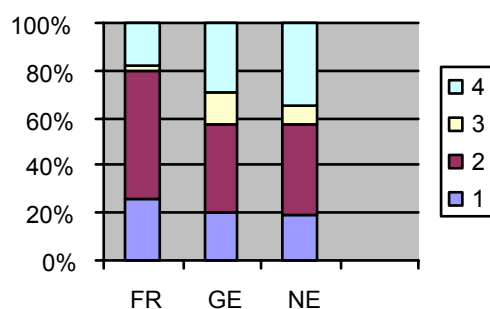
| | non | oui | NR | total |
|-----------|-----------|-----------|----|-------|
| Fribourg | 86 (72%) | 34 (28%) | 9 | 129 |
| Genève | 82 (68%) | 39 (32%) | 9 | 130 |
| Neuchâtel | 235 (77%) | 71 (23%) | 32 | 338 |
| total | 403 (70%) | 144 (30%) | 50 | 547 |

Tableau 11. Abandon de certaines règles ou exercices rendus caducs par les propositions de rectification

A cette question touchant directement la mise en oeuvre du programme, le nombre de non réponses augmente sensiblement. Il est hasardeux de commenter ces chiffres, tant l'intitulé de la question a pu être compris de diverses manières. Le questionnaire suggérait cependant « par exemple les règles concernant le trait d'union dans les chiffres ou les exercices sur les i et les u circonflexes ». Si les témoins ont répondu en pensant à cet exemple particulier, on peut en conclure que deux tiers des enseignants à Fribourg, canton dans lequel les rectifications sont largement diffusées et bien perçues, font un double travail en continuant d'enseigner les anciennes et les nouvelles règles. Il faut noter aussi que cette question n'a pas la même pertinence pour tous les enseignant-e-s, étant entendu que celles et ceux du secondaire 2 ne sont pas censés faire des exercices d'orthographe. A Neuchâtel, où les enseignants du primaire sont les plus nombreux, seul un enseignant sur quatre dit effectivement renoncer à de tels exercices.

F9. Comment réagissez-vous face à des mots orthographiés selon les rectifications de 1990 dans les copies d'élèves ?

- 1 Je les compte juste et ne dis rien
- 2 Je les compte juste mais j'attire leur attention dessus
- 3 Je les compte faux
- 4 Je ne suis pas certain-e de les distinguer



Graphique 3. Pratiques de correction selon les cantons

A Genève et à Neuchâtel, près d'un tiers des enseignants disent ne pas être sûrs de distinguer ces nouvelles graphies, ce qui montre qu'on peut connaître l'existence des rectifications sans bien connaître leur contenu, mais ne permet pas de conclure que leur emploi est toujours sanctionné. Globalement, au moins 62% des enseignants ne pénalisent pas les élèves qui utilisent sciemment ou non les nouvelles graphies (total des réponses 1 et 2). Cette pratique est celle recommandée par la CIIP, via la brochure. Dans tous les cantons, la pratique la plus courante est de compter de tels mots comme justes, en attirant l'attention des élèves sur la nouveauté de cette graphie. 14% des témoins de Genève disent explicitement « compter faux » les nouvelles graphies, alors qu'ils ne sont que 2% à Fribourg et 8% à Neuchâtel à le faire.

En résumé...

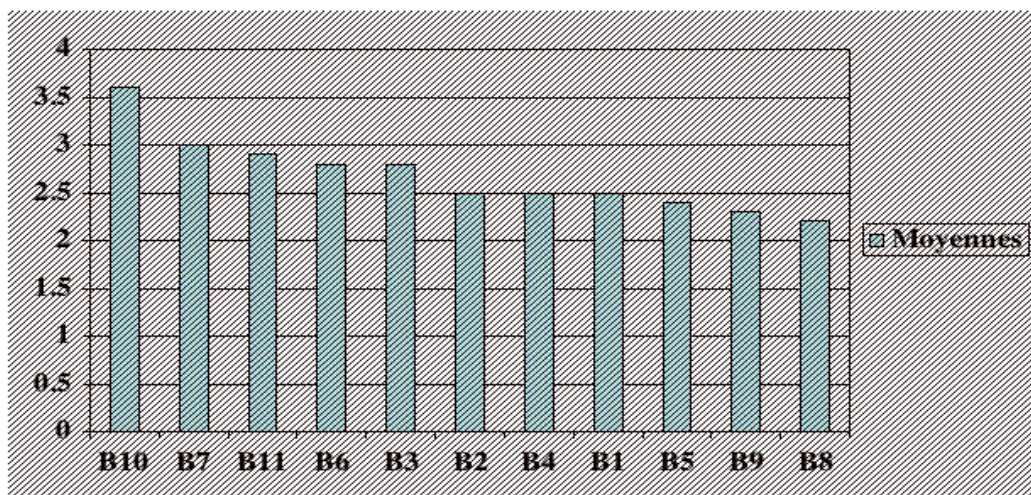
Une forte minorité des personnes qui ont répondu au questionnaire (environ un tiers) disent avoir adapté leur usage et leur enseignement de l'orthographe en fonction de tout ou partie des rectifications. Elles ne sont qu'une petite minorité à les sanctionner. Réitérons nos mises en garde : l'échantillon n'est pas représentatif des enseignants-e-s de Suisse romande. S'il l'était, les chiffres ne seraient certainement pas aussi élevés. Il n'en reste pas moins que l'attitude face aux rectifications des quelque 600 enseignant-e-s qui ont répondu au questionnaire est plutôt positive, ce qui nous laisse croire que les nouvelles graphies pénètrent peu à peu dans l'école obligatoire et post-obligatoire. Dans la mesure où ces principes entraînent une plus grande régularité des graphies, les enseignants y sont sensibles car ils savent que cette régularisation facilite l'apprentissage. En revanche, le manque de décision claire quant à l'enseignement des rectifications complique la tâche des enseignants en créant une surcharge plutôt qu'un allègement orthographique.

6.5 Attitudes générales face aux réformes orthographiques

Dans la première partie du questionnaire, les personnes étaient appelées à exprimer un accord ou un désaccord avec une série d'affirmations, toujours sur une échelle de 1 à 4 (*pas du tout d'accord, plutôt pas d'accord, plutôt d'accord et tout à fait d'accord*). Les affirmations étaient les suivantes :

- B1. Il faudrait que l'orthographe corresponde davantage à la prononciation
- B2. Il est souhaitable que l'orthographe d'une langue soit régulièrement adaptée
- B3. Les mots écrits *ile* (plutôt que *île*), *flute* (plutôt que *flûte*) gênent les usagers
- B4. Modifier l'orthographe, c'est porter atteinte à la langue
- B5. Les exceptions font le charme de la langue française
- B6. L'orthographe du français doit être simplifiée
- B7. Les réformes de l'orthographe heurtent la sensibilité des usagers
- B8. Une plus grande tolérance vis-à-vis des erreurs orthographiques est souhaitable
- B9. Les rectifications de 1990 devraient être imposées et non recommandées
- B10. Une réforme de l'orthographe doit être décidée conjointement par tous les pays francophones
- B11. Une simplification de l'accord du participe passé est aujourd'hui nécessaire

L'histogramme suivant donne les scores moyens d'accord obtenus par ordre décroissant :



Graphique 4. Moyennes pour la partie « attitudes face aux réformes orthographiques »

Le tableau suivant recoupe les réponses favorables et défavorables :

| items | Pas du tout d'accord Plutôt pas d'accord (en %) | Plutôt d'accord Tout à fait d'accord (en %) | NR (en nb. de pers.) n=597 |
|-------|---|---|----------------------------------|
| B1 | 48.5 | 51.5 | 40 |
| B2 | 46.5 | 53.5 | 25 |
| B3 | 37 | 63 | 18 |
| B4 | 50.5 | 49.5 | 20 |
| B5 | 55.5 | 44.5 | 31 |
| B6 | 31.5 | 68.5 | 24 |
| B7 | 22 | 78 | 66 |
| B8 | 63.5 | 36.5 | 16 |
| B9 | 59 | 41 | 54 |
| B10 | 5 | 95 | 25 |
| B11 | 30 | 70 | 35 |

Tableau 12. Recouplement des réponses favorables et défavorables

Un constat s'impose d'emblée : les témoins sont moins bien disposés face à l'évolution orthographique en général que face aux rectifications. 78% des témoins sont *plutôt d'accord* (55%) ou *d'accord* (23%) avec l'affirmation *Les réformes de l'orthographe heurtent la sensibilité des usagers*, sans que l'on puisse dire s'ils se mettent dans la catégorie de ceux qui sont heurtés ou non ! L'item sur la tolérance orthographique est lui aussi plutôt rejeté : 30% des témoins se disent *pas du tout d'accord* et 33.5% *plutôt pas d'accord*. D'une manière un peu paradoxale, alors que les principes des rectifications sont plutôt bien acceptés, une majorité ne se déclare pas favorable à une imposition de celles-ci (28.5% des témoins ne sont *pas du tout d'accord* avec l'affirmation B9 ; 31.5% *plutôt pas d'accord* ; 21.5% *plutôt d'accord* et seuls 19.5% sont *tout à fait d'accord*).

La question de l'imposition d'une nouvelle norme est toujours délicate. Lors de la rédaction de la brochure d'information, plusieurs enseignants nous avaient dit qu'ils seraient prêts à changer leur manière d'écrire si la hiérarchie scolaire le leur demandait, mais les avis sont en fait très diversifiés. Le choix de la CIIP d'informer largement les enseignants sans donner des directives d'enseignement paraît donc a posteriori judicieux. Il est probable que toute action autoritaire visant à imposer des usages plutôt que d'autres risquerait d'entraîner de sérieuses polémiques, qui pourraient être atténuées si l'action était menée conjointement par les pays francophones et s'appuyait sur les différentes études menées pour évaluer la pénétration des nouvelles graphies dans l'usage et l'attitude des scripteurs à leur égard.

Par ailleurs, une simplification de l'accord du participe passé est plébiscitée par 70% des enseignant-e-s qui répondent à notre questionnaire (nous allons y revenir). Une nette majorité de témoins (68.5%) se disent tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec l'idée que l'orthographe du français doit être simplifiée. Resterait donc à savoir dans quel domaine... Enfin, il y a quasi unanimité sur la nécessité d'œuvrer de concert entre les pays francophones en matière d'orthographe. Notons que cette affirmation a pu être davantage interprétée comme le refus de voir la Suisse faire cavalier seul que comme la nécessité de se mettre d'accord entre tous les pays.

Les effets mis en évidence par la régression linéaire sont les suivants:

| | B1 | B2 | B3 | B4 | B5 | B6 | B7 | B8 | B9 | B10 | B11 |
|------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|-----|
| Sexe | ns | * | * | ** | ** | ns | ns | ns | * | ns | ns |
| Expérience | ns | ns | ns | ns | * | * | ns | ns | ns | ns | * |
| Niv. Ens. | ns | ns | ns | ns | * | * | * | * | ns | ns | * |
| Niv. Form. | ns | ns | ns | ns | ns | ns | ns | ns | ** | * | ns |

* : différence significative (p < 0.05) / ** : différence très significative (p < 0.01) / ns : non significatif

Tableau 13. Effets des variables indépendantes sur les réponses aux 11 affirmations ;

Le sexe a un effet discriminant sur 5 items. De manière générale, les femmes sont moins d'accord avec l'idée qu'il est souhaitable que l'orthographe d'une langue soit régulièrement adaptée (B2) ; elles sont plus d'accord pour dire que les mots comme *flute* ou *ile* gênent les usagers (B3) ; que modifier l'orthographe c'est porter atteinte à la langue (B4)⁹ ; que les

⁹ Il s'agissait avec cet item d'évaluer le degré de recouvrement entre les notions de « langue » et d' « orthographe ». En effet, pour certains (et parmi eux les militants du RENOUVO — *Réseau pour la nouvelle orthographe du français*, par exemple), l'orthographe n'est que le « vêtement de la langue », pour d'autres au contraire, la langue tout entière s'incarne dans son orthographe, langue et orthographe sont assimilées. Un haut degré d'accord avec cet item peut s'interpréter comme une trace de cette assimilation.

exceptions font le charme de la langue française (B5). Par ailleurs, elles se prononcent davantage contre l'imposition des rectifications (B9).

L'expérience professionnelle influence aussi les réponses. Toutes choses égales par ailleurs, les enseignants les plus expérimentés sont moins d'accord avec l'idée que les exceptions font le charme de la langue française (B5), plus d'accord avec l'idée que l'orthographe du français devrait être simplifiée (B6), et ils sont plus souvent pour une simplification des règles d'accord du participe passé (B11).

Le niveau auquel exercent les enseignant-e-s joue également un rôle.

- Les enseignants qui enseignent ou ont enseigné à tous les degrés du primaire s'opposent plus à l'idée du charme des exceptions, ils sont aussi plus d'accord pour dire que l'orthographe doit être simplifiée (B6) et qu'une plus grande tolérance orthographique est souhaitable (B8).
- Les enseignant-e-s qui n'enseignent qu'au premier cycle du primaire ou qu'au second (qui ont donc une expérience professionnelle moins diversifiée) sont plus d'accord pour dire que les réformes orthographiques heurtent la sensibilité des usagers (B7).
- Enfin, les professeurs de lycée (gymnase, collège) et ceux qui enseignent ou ont enseigné à tous les niveaux en primaire sont plus souvent favorables à une simplification de l'accord du participe passé (B13) (alors que ceux du secondaire inférieur et du deuxième cycle du primaire sont plutôt contre).

Le plus haut niveau de formation joue un rôle sur deux items : par rapport à l'imposition des rectifications de 1990 (B9), seuls les détenteurs d'un CFC adhèrent largement à cette idée. Par rapport à la décision commune de tous les pays francophones en matière d'orthographe (B10), les détenteurs d'un titre universitaire s'y opposent davantage.

Commentaire

Effet sexe

Les femmes sont plus réticentes au changement que les hommes. Peut-on y voir la manifestation du plus grand « conformisme linguistique » des femmes, selon l'expression de Labov (1998 : 27) ? Selon lui, ce conformisme s'expliquerait par la nécessité qui leur est faite d'investir davantage dans le capital symbolique de la langue pour compenser leur manque de capital économique et de pouvoir politique. Mais on peut aussi expliquer cet effet par le rôle traditionnel des femmes dans la transmission des connaissances de base, et notamment dans la transmission de la langue écrite (le déséquilibre entre instituteurs et institutrices au primaire est bien une matérialisation de cette tradition). On parlera alors de « conservatisme linguistique » des femmes (Labov 1998 : 31). Il s'expliquerait par leur plus grand engagement dans la transmission des normes et des valeurs de prestige qui permettent l'ascension sociale. Notons que ces deux explications ne sont pas mutuellement exclusives.

Effet expérience

De manière quelque peu contrintuitive, les enseignants les plus âgés sont plus ouverts au changement que leurs collègues moins expérimentés. Ce résultat montre qu'il n'y a pas à craindre un relâchement de la norme orthographique chez les plus jeunes. Il faut noter que, dans notre échantillon et pour la question de la simplification de l'orthographe du français, l'ouverture au changement est le fait des hommes et non des femmes, comme le montre le tableau ci-dessous.

B6. « L'orthographe du français doit être simplifiée »

| | | | |
|--------|-----|-------|------------|
| | 1-9 | 10-22 | 23 et plus |
| femmes | 2.8 | 2.9 | 2.8 |
| hommes | 2.6 | 2.7 | 3.3 |

Tableau 14. Moyenne d'acceptation en fonction de l'expérience professionnelle et du sexe pour l'item B6.

Ce résultat peut également s'interpréter en terme d'insécurité linguistique : les enseignants âgés manifesteraient une remarquable sécurité linguistique par rapport aux femmes en général et par rapport à leurs collègues masculins plus jeunes.

Effet niveau d'enseignement

Il ressort de l'analyse des réponses que les enseignants du primaire ont une attitude plus ouverte par rapport aux changements et à la variation orthographique que leurs collègues des niveaux supérieurs.

En ce qui concerne la simplification de l'accord du participe passé, cependant, les enseignants les plus concernés par son enseignement (ceux du deuxième cycle du primaire et du secondaire inférieur) y sont plus opposés que les autres, notamment que les professeurs du lycée (gymnase, collège). Faut-il y voir un réflexe de « chasse-gardée » ? Cette catégorie d'enseignants se considère peut-être comme détentrice d'un savoir spécialisé, elle se sent responsables de sa transmission, et considère peut-être l'abandon de ce savoir comme un acte de déloyauté envers la langue française ?

De manière générale, on peut dire cependant que la possibilité d'agir sur un aspect grammatical de l'orthographe qui pose de nombreux problèmes est plutôt bien vue par celles et ceux qui répondent au questionnaire, puisque l'item sur la nécessité de simplifier l'accord du participe passé recueille 70% d'accord total ou partiel. Voyons maintenant comment réagissent nos témoins à 3 règles hypothétiques destinées à simplifier cet accord (invariabilité du pp devant infinitif ; invariabilité du pp avec avoir ; accord du pp des verbes pronominaux avec le sujet).

6.6 Une simplification de l'accord du participe passé ?

Nous présentons les résultats en pourcentage par degré d'accord ou de désaccord pour les 3 règles proposées et nous signalons les éventuels effets de la régression linéaire.

E1. Le participe passé d'un verbe non pronominal suivi d'un infinitif avec ou sans préposition est toujours invariable.

Exemples :

Les tables que j'ai fait faire

Les oiseaux que j'ai entendu chanter

Les choses que j'ai appris à faire

Etc.

| | | | | |
|----------------------|---------------------|-----------------|----------------------|----|
| Pas du tout d'accord | Plutôt pas d'accord | Plutôt d'accord | Tout à fait d'accord | NR |
| 63 (11%) | 91 (15.5%) | 176 (30.5%) | 250 (43%) | 17 |

Tableau 15. Attitude par rapport à la proposition E1

73,5% des personnes qui répondent au questionnaire sont plutôt d'accord ou d'accord avec cette proposition. La moyenne est de 3.1. Cette règle a l'avantage de faire l'impasse sur

quelques cas particuliers abondamment discutés, elle amène incontestablement une simplification.

E2. Employé avec l'auxiliaire avoir, le participe passé est toujours invariable

Exemples

La robe que j'ai mis

Les lettres qu'il m'a envoyé

La porte qu'il a repeint

Etc.

| Pas du tout d'accord | Plutôt pas d'accord | Plutôt d'accord | Tout à fait d'accord | NR |
|----------------------|---------------------|-----------------|----------------------|----|
| 213 (36.5%) | 150 (25.5%) | 83 (14%) | 141 (24%) | 10 |

Tableau 16. Attitude par rapport à la proposition E2

62% rejettent cette proposition contre 38% qui entreraient en matière. La moyenne est de 2.2. Cette proposition — qui touche une règle fondamentale et prototypique de l'accord du participe passé — est beaucoup moins bien acceptée que la précédente. Bien que cet accord ne soit pas toujours réalisé à l'oral et dans les écrits spontanés¹⁰, il reste emblématique du français.

E3 Le participe passé des verbes pronominaux s'accorde avec le sujet

Exemples :

Ils se sont arrogés un droit d'impunité

Pierre et Marie se sont figurés qu'ils ne tomberaient pas dans le piège

Elles se sont plués

Les satellites se sont aujourd'hui appropriés le ciel

Quatre rois se sont succédés

Je me suis rendue compte que c'était bien le cas

Nous nous sommes laissés dire qu'il y en avait encore

Etc.

| Pas du tout d'accord | Plutôt pas d'accord | Plutôt d'accord | Tout à fait d'accord | NR |
|----------------------|---------------------|-----------------|----------------------|----|
| 67 (11,5%) | 58 (10%) | 181 (31%) | 274 (47,5%) | 17 |

Tableau 17. Attitude par rapport à la proposition E3

78,5% des témoins sont plutôt favorables à cette proposition contre 21,5% qui s'y opposent. La moyenne est de 3.2.

On peut mettre en rapport ce résultat avec ceux de l'étude de Violi (*op. cit.*). Dans son enquête sur les usages de l'accord du participe passé chez des étudiants du gymnase (lycéens), ces derniers sont appelés, dans un test de forme scolaire, à se prononcer sur l'accord du participe dans les phrases suivantes :

1. « *Les deux familles se sont livré_ une guerre cruelle et longue* » ;
2. « *Ils s'étaient juré_ de vaincre ou de périr* » ;
3. « *Elle s'est permis_ de demander des explications détaillées* ».

Parmi les francophones natifs, 41 étudiants sur 68 (soit près de 2 étudiants sur 3) accordent avec le sujet pour la première ; 39 sur 68 pour la deuxième et la troisième. Cette constance des résultats sur les trois items montre qu'une règle d'usage s'est mise en place, qui contredit

¹⁰ Une recherche sur Google du fragment « quelle décision a pris » donne 50 pages alors que le segment « quelle décision a prise » en répertorie 33 (20 octobre 2006).

celle de la norme (qui demande, rappelons-le, l'accord avec le complément de verbe lorsque celui-ci est placé avant le verbe, ce qui n'est pas le cas dans ces exemples). Le fait que cette règle alternative soit si bien attestée dans l'usage, même lorsqu'il s'agit de se prononcer exclusivement et explicitement sur cette question de l'accord (donc de faire appel à des règles que l'on croit justes), explique le haut degré d'accord avec la proposition dans notre population d'enseignants : une norme d'usage tend à se diffuser parmi les francophones natifs, en dépit de la tradition grammaticale. Il serait intéressant de savoir si l'accord traditionnel est encore enseigné à l'école, ou si, dans la pratique, l'usage majoritaire constaté chez les étudiants de l'étude Violi est explicable par une règle scolaire concurrente de la norme « officielle ». Ceci expliquerait à la fois l'homogénéité des réponses des étudiants et le plébiscite des enseignants.

La régression linéaire multivariée donne les résultats suivants :

| | E1 | E2 | E3 |
|---|----|----|----|
| Sexe | ns | * | ns |
| Expérience | ** | ns | * |
| Niv. Ens. | * | * | ns |
| Niv. Form. | ns | ns | ** |
| * : différence significative (p < 0.05) ** : différence très significative (p < 0.01) ns : non significatif | | | |

Tableau 18. Effets des variables indépendantes sur les trois règles proposées;

Toutes choses égales par ailleurs :

- Les femmes sont davantage opposées à l'abandon de l'accord du participe passé avec avoir que les hommes ;
- Les enseignants les plus expérimentés sont davantage d'accord avec E1, mais moins avec E3 ;
- Les enseignants du secondaire II sont davantage opposés à E1 ;
- Les enseignants du primaire sont davantage d'accord avec E2 ;
- Les détenteurs d'une licence universitaire sont davantage opposés à E3.

Commentaire

On retrouve l'effet sexe sur une règle qui bouscule l'accord le plus prototypique du participe passé. Les femmes là encore manifestent un plus grand conservatisme.

L'effet opposé sur E1 et E3 de l'expérience professionnelle est difficilement explicable : peut-être que les enseignants les plus âgés connaissent mieux la règle traditionnelle de l'accord du participe passé avec les verbes pronominaux que leurs collègues plus jeunes ? (mais aucun effet de la variable « âge » est constaté sur cet item). Cette hypothèse irait dans le sens de ce que nous suggérons plus haut sur la montée en puissance d'une règle concurrente à la règle traditionnelle, règle d'usage opérant même dans l'enseignement. Cela expliquerait pourquoi, par ailleurs, les enseignants détenteurs d'une licence (et souvent d'une licence en français) sont aussi davantage opposés à une simplification d'une règle qu'ils maîtrisent bien (alors qu'ils sont plus d'accord que leurs collègues des niveaux inférieurs avec l'affirmation générale selon laquelle une simplification de l'accord du participe passé est aujourd'hui nécessaire).

Enfin, les enseignants du primaire sont plus favorables à ces propositions concrètes, manifestant par là leur ouverture déjà constatée dans les affirmations générales sur l'orthographe.

En résumé...

Les résultats de cette partie consacrée aux attitudes face aux réformes orthographiques et notamment à l'accord du participe passé permettent de mettre en évidence les faits suivants pour les quelque 600 personnes de notre sondage:

- Sur le fond, en général, l'idée d'une simplification de l'orthographe est plutôt acceptée, malgré une forte conscience des freins sociaux. Sur certains points particuliers, elle est même fortement soutenue : ainsi une réforme de l'accord du participe passé apparaît souhaitable tant que l'on ne touche pas à l'accord de celui-ci avec le verbe *avoir*. En tout état de cause, une simplification de l'orthographe semble mieux accueillie qu'une plus grande tolérance aux erreurs, qui est la plus rejetée des 11 affirmations générales sur l'orthographe de cette partie de l'enquête.
- Les femmes sont davantage pour le *statu quo* que les hommes. L'expérience professionnelle change moins leur attitude que celle de leurs collègues masculins.
- Le *statu quo* orthographique est également davantage plébiscité par les enseignants détenteurs d'une licence universitaire. Le capital symbolique que représente l'orthographe traditionnelle semble ainsi davantage valorisé chez ces derniers, entraînant une sensibilité normative plus élevée.
- Sur les modalités d'action, nos témoins sont plutôt en désaccord avec l'idée d'une imposition des rectifications, mais surtout ils plébiscitent une action commune des pays francophones en matière d'orthographe.

7. CONCLUSION

L'analyse des résultats du questionnaire montre que les propositions de rectification orthographique ont été bien diffusées dans les trois cantons qui ont participé à l'enquête et qu'un certain nombre d'enseignants répercutent ces propositions auprès de leurs élèves. La décision de ne pas pénaliser les élèves qui utilisent les nouvelles graphies (*cf.* la lettre d'octobre 1996 adressée aux enseignants et signée par le Conseiller d'Etat J.-J. Schwaab et le Secrétaire général de la CIIP J.-M. Boillat: « aucun élève ne doit être sanctionné pour avoir utilisé l'une ou l'autre variante ») est largement suivie, *dans la mesure où les enseignants reconnaissent ces graphies nouvelles*, ce qui ne manque pas de poser problème dès le moment où ni les élèves ni les enseignants ne sont obligés de les connaître.

L'analyse des résultats confirme des différences d'attitude linguistique entre hommes et femmes, mais aussi entre les enseignants de différents niveaux de formation. D'une manière générale, on a pu montrer que le capital symbolique de la formation entraîne des attitudes plus conservatrices face à la langue et à son évolution. Cela expliquerait pourquoi les plaintes sur le niveau en orthographe émanent plus souvent des enseignants du secondaire II. Notons en passant que ces derniers ne sont pas chargés de faire apprendre l'orthographe mais de la faire respecter. Les enseignant-e-s du primaire, qui sont les premiers concernés par les apprentissages orthographiques de leurs élèves, sont quant à eux plus ouverts aux propositions de simplification.

Une politique linguistique réfléchie de l'orthographe doit prendre en compte ces différences d'attitude face à la langue et poser la question des bénéficiaires des réformes orthographiques. Dans une démarche de démocratisation de l'accès à l'écrit, l'avis des enseignant-e-s du primaire ne devrait-il pas être pris en compte de manière prioritaire, dans la mesure où cette catégorie d'enseignants est confrontée à une population hétérogène socialement et culturellement, ce qui est beaucoup moins le cas des filières aux exigences étendues du secondaire I et dans le secondaire II menant aux Hautes Ecoles ?

En conclusion, il apparaît que le travail d'information mené par la DLF au sujet des rectifications de 1990 a bien passé dans le cadre scolaire. Les attitudes globalement positives

des enseignants et des enseignantes justifient le fait que la brochure continue d'être distribuée. En effet, les résultats montrent que les rectifications les mieux acceptées sont celles que l'on voit apparaître à titre de variantes dans les dictionnaires usuels et que *certaines propositions améliorent la situation de l'enseignement au niveau primaire*. Compte tenu du fait qu'il faut compter plusieurs dizaines d'années pour que des propositions de changement orthographiques deviennent la règle, il nous semble donc important de continuer à diffuser l'information. Parallèlement, et dans la mesure où des enquêtes sur l'usage des nouvelles graphies ont été faites dans les quatre pays francophones du nord, il semble que le temps soit venu de faire un bilan commun, voire d'effectuer un choix parmi les rectifications qui entraînent l'adhésion du plus grand nombre et de proposer que celles-ci soient désormais enseignées à tous les élèves.

Enfin, les attitudes par rapport à de nouvelles règles d'accord du participe passé sont aussi favorables, tant que l'on ne touche pas à l'accord du participe avec *avoir*. Cette information est précieuse pour une éventuelle action commune des pays francophones concernant cette fois l'orthographe grammaticale, toujours dans l'optique d'une rationalisation du temps consacré à l'orthographe à l'école. La question devra être posée au sein de l'OFFC.

Bibliographie

- Biedermann- Pasques, Liselotte (2006). « Un bilan des rectifications d'après une enquête en France et dans la francophonie (2002-2004) », in L. Biedermann- Pasques et F. Jecic (éds), *op. cit.* (pp 11-52).
- Biedermann- Pasques, Liselotte. & Jecic, Fabrice (éds) (2006). « Les rectifications orthographiques de 1990. Analyse des pratiques réelles (Belgique, France, Québec, Suisse 2000-2004). *Cahier de l'Observatoire des pratiques linguistiques*, No 1. Presses universitaires d'Orléans.
- Cajoux, Delphine & Silvestre, Carole (2005). *Les rectifications dans la presse romande*. Rapport DLF
- Labov, William (1998). « Les femmes et l'insécurité linguistique : heurs et malheurs d'une relation », in P. Singy (éd.) *Les femmes et la langue. L'insécurité linguistique en question* (pp 25-35). Lausanne, Paris : Delachaux & Niestlé.
- Simon, J.-P. (2006). « Une décennie après... où en sont les Rectifications orthographiques ? », in L. Biedermann- Pasques et F. Jecic (éds), *op. cit.* (pp 83-101).
- Statistique suisse des enseignants, année scolaire 2003/2004*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- Violi, Nicolas (2006). *Enquête sur les accords du participe passé auprès d'un public suisse de niveau gymnasial*. Rapport DLF.